



2020-2021

Photo

PREMIERE ADHESION

RENOUVELLEMENT

NOM : Prénom :

Né(e) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Souhaité E-mail :

Profession (ou des parents) :

ENTREPRISE :

Demande son adhésion au Judo Club Lavallois et sa licence à la Fédération française de Judo.

A Laval le :

Signature : (des parents si enfant mineur)

N° de licence :

1. LICENCE-ASSURANCE, ADHESION à la Fédération 40€ + COTISATION * =

€

Versement minimum obligatoire de 45 € à l'inscription. Non remboursable.

** En cas de désistement, 20 € de frais de dossier seront retenus en sus de la part de la cotisation due.*

Le montant de 45 € est reversé à la Fédération, la ligue et au comité départemental. L'adhésion à la FFJDA donne accès gratuitement aux stages & compétitions fédéraux du département, de la ligue - Formations gratuites (arbitrage, Commissaires sportifs) - Délivrance gratuite du passeport éveil - Gratuité des passages de grades (Examen d'Etat)...

ADULTE : Minime Cadet Junior Senior Vétéran

ENFANT : Eveil JUDO Pré poussin Poussin Benjamin

ETUDIANT (post Bac) : Grandes écoles, université, Enseignement supérieur :

QUOTIENT FAMILIAL : 1 2 3

OPTION A : Chèque* Espèce Ticket CAF Loisirs Paiement en 3 fois

* Chèque (merci de libeller le chèque au nom du Judo Club Lavallois et d'indiquer au verso la date de l'encaissement souhaité)

OPTION B : Chèque* Espèce Ticket CAF Loisirs Contremarque**

Contremarque** Chèque E.Pass « culture et sport » de la région de 16 € pour tous les jeunes de 15 à 19 ans habitant en Pays de la Loire, et sans limite d'âge pour les jeunes scolarisés en lycée, CFA, IME ou MFR en Pays de la Loire
Démarche en ligne sur le site de la Région - Mention « partenaire » : indiquer le JUDO CLUB LAVALLOIS
et « chéquier jeunes 3ème » du Conseil départemental

2. PARTICIPATION AUX ACTIVITES :

JUDO ADULTE

JUDO JEUNES 6-12 ans

EVEIL JUDO

JUJITSU

TAISO

Salle de musculation

Sauna

3. CERTIFICAT MEDICAL : **OBLIGATOIRE dès LA PREMIERE SEANCE**

Je joins le certificat médical d'aptitude à la pratique du judo Loisir et/ou Compétition :

Loisir

Compétition

Taïso

Je renouvelle ma licence : QUESTIONNAIRE DE SANTE négatif, je procure une attestation

DATE DE VALIDITE

/ / 20

4. **KIMONO : prêt pour un essai, avec caution de 50 €**

Je dispose d'un kimono. Je suis intéressé par un achat groupé de kimono, au prix approximatif de 35 €.

5. **Comment avez-vous eu connaissance de l'existence du JUDO CLUB LAVALLOIS ?**

Portes ouvertes Forum Bouche à oreille Presse Internet Autre :

6. **Droit à l'image**

OUI NON



FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE

Je soussigné(e),

Adresse :

Code Postal : Ville :

- Autorise la **FFJDA ou le JUDO CLUB LAVALLOIS** à me photographier, m'enregistrer ou me filmer dans le cadre des différents événements ou activités que la FFJDA ou le JUDO CLUB LAVALLOIS organisent.
- J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de la discipline pratiquée, notamment sur le site de la **FFJDA ou du JUDO CLUB LAVALLOIS**, les journaux sportifs, télévisés, ou judo TV, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour une durée de 70 ans et vaut pour le monde entier.
- En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de la **FFJDA ou du JUDO CLUB LAVALLOIS** qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité. En contrepartie **FFJDA ou le JUDO CLUB LAVALLOIS** s'engagent à respecter l'image et à ne l'utiliser que dans le cadre précédemment défini.

Date et signature :

Autorisation par le parent/représentant légal si mineur(e).

Je déclare être le parent ou le représentant l'gal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorisation légale de signer cette autorisation en son nom.

Nom du représentant légal :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Date et signature du parent/représentant légal :



ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR* du JUDO CLUB LIVALLOIS

Il précise les conditions d'accueil, par le JUDO CLUB LIVALLOIS, des adhérents mineurs qui lui sont confiés par leurs parents, ou tuteurs légaux, et l'obligation pour chaque adhérent de solliciter et signer sa prise de licence-assurance à la F.F.J.D.A.

1. ENFANTS MINEURS

ARTICLE 1

Le JUDO CLUB LIVALLOIS prendra en charge les enfants mineurs confiés par leurs parents, dix minutes avant l'horaire affiché des cours ou stages, et dix minutes après l'horaire de fin des cours ou stages. En conséquence les parents assurent pleinement la responsabilité de leurs enfants en dehors de cet horaire et du lieu d'animation, notamment lors du trajet

ARTICLE 2

Le JUDO CLUB LIVALLOIS s'engage à prévenir les intéressés de la suppression de cours.

Dans les cas d'un imprévu ne le permettant pas, une communication serait affichée à la porte d'entrée du Le JUDO CLUB LIVALLOIS.

ARTICLE 3

Le JUDO CLUB LIVALLOIS ne peut être tenu responsable des cas d'enfants mineurs quittant les locaux de l'association, à l'insu du professeur ou des responsables de l'association, et échappant ainsi à la surveillance des responsables de l'association.

En cas de désobéissance répétée d'un enfant mineur, le Comité Directeur du JUDO CLUB LIVALLOIS pourra prendre à son encontre une mesure d'exclusion.

2. PRISE DE LICENCE F.F.J.D.A. ET ASSURANCE

ARTICLE 4

Conformément à l'article 3 des statuts du JUDO CLUB LIVALLOIS, chaque adhérent a l'obligation de s'acquitter de sa cotisation annuelle qui comprend également la prise de licence-assurance (non remboursable) à la Fédération Française de Judo. **SI POUR UN CAS DE FORCE MAJEURE, une demande de remboursement était sollicitée, un prorata serait calculé sur le montant de la cotisation, (1/10^e par mois effectué ou commencé) qui resterait acquis au club.**

Cette licence-assurance est obligatoirement demandée et signée par les candidats à l'adhésion au JUDO CLUB LIVALLOIS, pour toute nouvelle inscription ou lors de son renouvellement. (Le Président et les membres du Comité Directeur doivent être licenciés en premier pour déclencher les garanties de l'association chaque début de saison sportive).

La licence-assurance F.F.J.D.A. couvre la responsabilité civile du titulaire, encourue au titre de ses activités au sein de l'association, et apporte les garanties en cas de dommages corporels.

NE PEUVENT DONC FAIRE PARTIE DE L'ASSOCIATION, et participer aux cours, que les personnes ayant signé leur demande de licence-assurance F.F.J.D.A. et à jour de leurs cotisations.

Le JUDO CLUB LIVALLOIS ne peut être tenu responsable de manquements délibérés à cette obligation, avant toute activité au sein du club, et déclinera sa responsabilité en cas d'accident concernant un adhérent dans ce cas.

3. PRISE DE LICENCE F.F.J.D.A. ET ASSURANCE

ARTICLE 5

L'annexe au règlement intérieur du JUDO CLUB LIVALLOIS a été adoptée lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 31 janvier 2001.

Chaque licencié devra en signer un exemplaire qui sera archivé au JUDO CLUB LIVALLOIS.

Mr, Mmereconnait avoir pris connaissance de l'annexe du règlement intérieur du JUDO CLUB LIVALLOIS précisant les conditions d'accueil des enfants mineurs et la prise de licence et assurance F.F.J.D.A.

A LAVAL, le Signature :

* Une copie du règlement intégral pourra être remise à tout adhérent qui en fera la demande.



Attestation - Questionnaire de santé / QS-Sport Cerfa

**Pour un renouvellement de licence, si le questionnaire de santé est négatif
Dans la limite de validité du certificat médical, de 3 ans.**

A remettre au club

Je soussigné M/Mme Atteste avoir
renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 **et avoir répondu
PAR LA NEGATIVE à l'ensemble des rubriques.**

Date et signature du sportif.

Pour les mineurs :

Je soussigné M/Mme, en ma qualité de représentant légal de
..... atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-
SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu **PAR LA NEGATIVE** à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal.